

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE - ANNÉE 2026

A. Informations relatives à la demande

Veuillez noter que :

- > Toutes les rubriques ci-dessous doivent être obligatoirement complétées correctement et lisiblement ;
- > Le présent formulaire ainsi que les pièces justificatives à y joindre (voir rubrique A7) doivent être transmis au service au plus tard pour le 30 juin 2026 ;
- > Les dossiers incomplets ne pourront pas être traités ;
- > En plus des documents justificatifs à joindre à ce document, la subvention devra être justifiée par la remise de pièces justificatives pour le 30.04.2027 (cf. rubrique A7)
- > La demande d'un subside communal est une procédure administrative nécessitant plusieurs étapes, impliquant un délai entre la soumission de la demande, son acceptation par les autorités et le versement de la somme. Dans tous les cas, au plus vite vous nous fournissez les pièces demandées, au plus vite votre dossier est complet et en ordre pour être présenté aux instances communales.

A1 - Informations relatives à l'organisme demandeur	
Dénomination :	
Forme juridique : ☐ Asbl ☐ Association de fait ☐ Autre, précisez :	
Objet social :	
N° d'entreprise/TVA :	
Ne concerne pas les associations de fait	
Rue :	N° :
Code postal :	Commune :
N° téléphone :	N° GSM :
Informations bancaires :	
▲ Le compte bancaire doit être au nom de l'association même s'il s'agit d'une association de fait	
N° du compte bancaire :	
Titulaire du compte bancaire :	
A2 - Informations relatives au représentant/à la représentant-e de l'organisme demandeur	
Fonction :	
Nom :	Prénom :
N° de registre national :	
Rue :	N° :
Code postal :	Commune :
Email :	Téléphone :
A3 - Informations relatives au trésorier/à la trésorière de l'organisme demandeur	
Fonction :	
Nom :	Prénom :
N° de registre national :	
Email :	Téléphone :
Adresse :	

**POUR LES ORGANISMES AUXQUELS UN SUBSIDE DE <3.500 € A ÉTÉ
ACCORDÉ AU COURS D'UN EXERCICE PRÉCÉDENT**

A4 – Coordonnées des membres du comité ou des autres membres du bureau (liste à ajouter dans les annexes point A7)					
Nom	Prénom	Fonction	Téléphone	Mail	Adresse
A5 – Subvention sollicitée auprès de la Ville de Charleroi					
Description de l'activité qui sera mise en place :					
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					
A6 – Subvention sollicitée auprès de la Ville de Charleroi					
Montant			€		
Description de la destination de la subvention :					
▲ Il est indispensable de préciser les dépenses que vous comptez prendre en charge avec le subside sollicité					
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					
Autres aides sollicités ou obtenues pour la même activité ou le même investissement					
> Montant			€		
Origine					
> Montant			€		
Origine					
> Montant			€		
Origine					

POUR LES ORGANISMES AUXQUELS UN SUBSIDE DE <3.500 € A ÉTÉ ACCORDÉ AU COURS D'UN EXERCICE PRÉCÉDENT

A7 – Pièces justificatives à joindre obligatoirement au document pour le 30 juin 2026 plus tard.

- > Si ASBL : Statuts tels que publiés au Moniteur Belge. Si Association de Fait : Document d'engagements ou preuves de l'objet de l'association.
- > Budget prévisionnel de l'exercice à subsidier (recettes-dépenses à l'équilibre).
- > Justificatifs de la dernière subvention reçue de la Ville de Charleroi.
- > Relevé d'identité bancaire (RIB) ou extrait de compte 2026 (au nom de l'association si association de fait)
- > Un rapport d'activité du dernier exercice complètement écoulé (2025).
- > Une attestation de non double subside (pour les subventions spécifiques).
- > Composition du comité de l'association (Point A4)
- > Si modifiés récemment : les statuts parus au Moniteur belge (ne concerne pas les associations de fait).



La subvention devra être justifiée par la remise des pièces justificatives ci-dessous pour le 30.04.2027 à l'adresse suivante : jessica.hector@charleroi.be

La Subvention, si elle est accordée, contraindra l'opérateur/l'organisation bénéficiaire à une série d'obligations notamment en matière de référencement, de communication, du respect des critères de non-exclusion, etc. Un règlement précisera ces engagements.

- > Factures de 2026 dûment acquittées (extraits de compte ou tickets qui prouvent que les dépenses ont bien été supportées)
En cas de paiement de défraiements à des volontaires, il y a lieu de respecter les plafonds légaux autorisés et de procéder au paiement par virement bancaire sur le compte du bénéficiaire. L'extrait de compte sert de preuve de paiement.
- > Rapport d'activités de 2026

Certifié sincère et conforme

Nom, prénom et signature du/de la représentant-e de
l'organisme

Le

2026